



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chimie

Question au Gouvernement n° 152

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. André Gerin.

M. André Gerin. Monsieur le secrétaire d'Etat à l'industrie, ma question porte sur l'avenir de la chimie en France. Des milliers d'emplois, des productions sont menacés. Plusieurs dizaines de communes et de départements sont concernés.

Rhône-Poulenc vient d'engager un processus d'abandon progressif de tout ce qui fait la chimie française au risque de fragiliser la pharmacie et le secteur agro-alimentaire. Je considère que c'est un mauvais coup contre la France et contre l'Europe.

A l'exemple du président du CNPF, certains grands groupes industriels se livrent à un véritable jeu de Monopoly contre le travail, contre l'entreprise et contre la France.

Aujourd'hui, avec le Gouvernement, nous avons engagé une action économique et sociale pour que l'argent aille au travail, à l'investissement, à l'emploi en pariant sur le développement des PME et des PMI.

Nous ne pouvons pas accepter des suppressions d'emplois, des arrêts de production sans raisons économiques et industrielles, au seul profit des lobbies financiers.

Je poserai trois questions au Gouvernement, à propos de la chimie en particulier et de l'industrie en général. Il faut mettre au coeur du débat national l'ambition moderne et industrielle de la France et de l'Europe.

M. Arthur Dehaine. Ce n'est pas une question !

M. André Gerin. Si ! C'est une question qui pourrait être traitée lors d'un débat sur l'industrie française.

Le Gouvernement pourrait prendre l'initiative, en direction des ingénieurs, cadres, techniciens, des dirigeants des PME et PMI, des organisations professionnelles et syndicales, d'ouvrir, dans ces grands secteurs industriels, un grand chantier national sur le développement de nos piliers industriels pour le rayonnement de la France et de l'Europe.

M. Jean-Louis Debré. Ce n'est toujours pas une question !

M. André Gerin. Le Gouvernement devrait mettre en place aujourd'hui des droits et des pouvoirs nouveaux sur les choix industriels et stratégiques de ces groupes pour défendre les métiers, les savoir-faire et les productions. Après le plan emplois-jeunes, après les trente-cinq heures, après les 350 000 emplois dans le privé que nous allons engager (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française), les députés communistes et la majorité plurielle (« Ah ! » sur les mêmes bancs) veulent que la France travaille (Applaudissements sur les mêmes bancs) pour que la France travaille plus (« Oui ! » sur les mêmes bancs). C'est pourquoi nous combattons l'argent facile, l'argent fainéant et l'argent qui spéculé ! (Exclamations sur les mêmes bancs.)

M. le président. Voulez-vous conclure, mon cher collègue !

M. André Gerin. Je conclus.

Monsieur le secrétaire d'Etat, c'est un engagement qui paraît important aujourd'hui dans la bataille industrielle de la France, parce que nous sommes pour la France du courage et de la solidarité ! (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

M. le président. Je tiens à préciser que l'on n'est jamais compromis par des applaudissements ! (Sourires.)

La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie.

M. Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie. Monsieur le député, je vous remercie de votre question, (Exclamations et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française), car elle me permet de souligner que l'industrie française, compétitive, ouverte sur le monde, internationalisée («Ouais !» sur les mêmes bancs) qui inclut la recherche et la technologie dans sa démarche («Ouais !» sur les mêmes bancs) est une grande ambition nationale («Ouais !» sur les mêmes bancs.)

En ce qui concerne Rhône-Poulenc, vous avez raison de vous interroger sur l'évolution de cette entreprise, septième mondiale dans le secteur de la chimie, qui, avec ses 75 000 salariés présents dans 160 pays, réalise un chiffre d'affaires de 86 milliards de francs.

Son avenir importe beaucoup à la majorité et au Gouvernement («Et à nous aussi» sur les mêmes bancs) et ne doit pas être l'occasion de plaisanter sur cette remarquable entreprise ! («Ouais !» sur les mêmes bancs.)

Elle a entamé une stratégie de recentrage sur la pharmacie et les sciences de la vie, que la direction de cette entreprise considère comme son principal créneau d'avenir; je crois qu'elle n'a pas tort.

Elle doit, dans cet esprit, regrouper sa chimie de spécialité au sein d'une filiale dans laquelle Rhône-Poulenc restera majoritaire et qui sera introduite en Bourse. («Ah !» sur les mêmes bancs.)

Cette stratégie nous paraît juste dans la mesure où le groupe n'a, en effet, pas les moyens d'être leader dans tous les domaines où il est présent aujourd'hui. Il doit, conformément à une ligne juste, rassembler tous ses efforts sur les créneaux où il peut être vraiment le premier mondial.

En ce qui concerne l'évolution plus précise des établissements de Rhône-Poulenc, je vous propose, d'une part, de mener avec la commission de la production et des échanges un examen très attentif de la situation et, d'autre part, en liaison avec les organisations syndicales représentatives, les collectivités locales concernées et les élus d'examiner avec l'entreprise toutes les conséquences des décisions qu'elle est conduite à prendre pour se spécialiser, pour se renforcer et pour gagner la bataille mondiale.

Je me tiens à votre disposition pour vous recevoir et pour en discuter de manière très approfondie. Il faut tout faire en effet pour que la chimie française demeure dans les cinq premières du monde. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

Données clés

Auteur : [M. André Gerin](#)

Circonscription : Rhône (14^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 152

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 novembre 1997, page 5431

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 6 novembre 1997